



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** Ministère public

### **Violence au stade de football de la Tuilière : supporter lausannois condamné pour un jet de pétard**

**L'auteur, dont les actes avaient blessé trois personnes lors du match de football du 21 juillet 2024 entre le Lausanne-Sport et le FC Bâle, a été condamné par le Ministère public à 120 jours-amende à 40 francs avec sursis pendant trois ans, ainsi qu'à une amende de 720 francs.**

Un homme de 29 ans, résidant à Lausanne, a été condamné par le Ministère public pour lésions corporelles simples (art. 123 ch. 1 du Code de procédure pénale) et pour infraction à la Loi fédérale sur les explosifs (art. 37 al. 1 lit. a). Le prévenu ne s'est pas opposé à sa condamnation par ordonnance pénale du 7 novembre 2024 à 120 jours-amendes à 40 francs le jour avec sursis pendant trois ans, ainsi qu'à une amende de 720 francs. Il supporte également les frais de justice.

Il a été tenu compte du fait que son comportement n'est pas isolé, puisqu'il a agi de même en Allemagne lors d'un match de l'EURO 2024. Le sursis lui a été accordé en raison de l'interdiction de stade de cinq ans prononcée par l'Association suisse de football et de l'interdiction de périmètre de trois ans signifiée par la Police cantonale vaudoise (PCV).

Pour mémoire, le dimanche 21 juillet 2024, au stade de la Tuilière, s'est déroulé le match de football opposant le FC Lausanne-Sport au FC Bâle. Au terme de la partie, le prévenu a allumé et jeté un pétard à forte détonation dans une tribune encore pleine du stade, occasionnant des blessures à trois spectateurs, notamment des brûlures au dos pour un homme et des douleurs aux oreilles et d'acouphènes pour deux spectatrices. Ces dernières ont déposé une plainte pénale. L'homme blessé au dos a été pris en charge par les secouristes lors de sa sortie de la tribune et ne s'est pas fait connaître des services de police. Les investigations menées par les spécialistes du hooliganisme de la PCV avaient permis d'identifier l'auteur de ce jet de pétard en octobre dernier et de le déférer au Ministère public.

Ministère public

Lausanne, le 12 décembre 2024